

Commune de Marigny les Usages
ENQUÊTE PUBLIQUE
du 04 au 31 mars 2025 inclus

**Recensement des chemins ruraux sur la
commune de Marigny les Usages (Loiret).**



Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

M. Marc Lansart

25 avril 2025

1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1.1. Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Marigny-lesUsages (Loiret).

La commune a réalisé, avec l'aide de la SAFER du Centre, un travail d'inventaire des chemins ruraux de fin 2023 et à début 2024, afin de pérenniser et garantir cette partie du patrimoine communal. Ensuite, dans sa séance du 19 mars 2024, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure de recensement des chemins ruraux conformément aux dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022.

1.2. Déroulement de l'enquête

L'arrêté du maire de Marigny les Usages N° ARP002/2025 du 30 janvier 2025 fixe l'ouverture de l'enquête publique du 04 au 31 mars 2025, soit 28 jours consécutifs, et désigne le commissaire enquêteur (M. Marc Lansiard). Il précise également l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci est ouverte, les horaires et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Durant la durée de l'enquête, le public pouvait également rencontrer le commissaire enquêteur lors des deux permanences qu'il a tenues en mairie :

- le vendredi 07 mars 2025 de 8h30 à 12h30
- et le mardi 18 mars 2025 de 15h à 18h30.

Les obligations légales de publicité (publication dans la presse, affichage en mairie, ...) ont été respectées, complétées par une information sur le site internet de la commune, et par un article dans le bulletin municipal.

Le dossier d'enquête publique comprenait les éléments suivants :

- un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur
- Une notice explicative.
- La délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2024 décidant le recensement des chemins ruraux.
- L'arrêté du maire N° ARP002/2025 du 30 janvier 2025 portant ouverture de l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur,
- Le projet de tableau de recensement des chemins ruraux de la commune.
- Le plan de la commune où figurent les chemins ruraux répertoriés .

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Aucun incident n'est à signaler.

2. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après un examen attentif et approfondi des pièces du dossier d'enquête, et discussion avec des représentants de la commune,

Enquête publique concernant le recensement des chemins ruraux sur la commune de Marigny les Usages Loiret)
Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Après être allé sur le site de certains sentiers et chemins ruraux,

Après la réception et l'audition du public et l'examen de leurs observations,

Après avoir communiqué à la commune un procès-verbal de synthèse des observations formulées par le public et le commissaire enquêteur, et après examen des réponses et explications reçues,

Après une analyse détaillée des différents éléments de l'enquête, développée dans mon rapport d'enquête,

Sur la forme et la procédure de l'enquête :

considérant le déroulement régulier de l'enquête dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur en ce qui concerne la publication dans la presse et par affichage en différents lieux de la commune,

considérant la tenue régulière de deux permanences dans des conditions normales aux dates et horaires prévus,

considérant que le public a été informé de la tenue de l'enquête et a pu consulter le dossier dans des conditions normales d'accessibilité, et rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences,

considérant que le dossier d'enquête apportait une information suffisante au public.

considérant que le recensement des chemins ruraux permettra à la municipalité de mieux les valoriser et de les protéger

Sur le fond de l'enquête :

La participation du public a été assez faible. 3 personnes ont émis des contributions, à l'issue d'un entretien avec le Commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Ces contributions abordaient différentes thématiques :

- la suppression de portions de chemins ruraux, et la dégradation par les engins agricole
- l'insuffisance d'entretien de certaines voies communales
- la nécessité de dimensionner les chemins ruraux en fonction de leurs usages / leur vocation
- un besoin de relier des hameaux au centre bourg, et à l'école, par des chemins (piétonniers/cycliste) sécurisés, et utilisables par tout temps

Dans le cadre du PV de synthèse, la municipalité a apporté des réponses satisfaisantes et positives à ces contributions, ainsi qu'aux remarques / questions du Commissaire enquêteur.

La municipalité se fixe comme objectifs de favoriser les cheminements doux, notamment en utilisant des chemins ruraux aménagés, et de permettre la découverte des sites naturels et des paysages ruraux grâce à ces chemins.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

En CONSÉQUENCE et pour toutes les raisons qui précèdent :

Je donne UN AVIS FAVORABLE au projet de recensement des chemins ruraux de la commune de Marigny-les-Usages listés et décrits dans le projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux

Le Commissaire enquêteur émet par ailleurs les **recommandations** (les recommandations correspondent à des préconisations) suivantes :

- Que des contacts soient pris avec les communes voisines afin de mettre en place un réseau de déplacements doux intercommunal
- que chaque chemin rural soit clairement identifié sur le terrain,
- qu'une réflexion soit menée rapidement par la commune sur les usages/vocations des sentiers et chemins ruraux, et que des mesures soient prises pour en assurer la gestion
- qu'une information complète soit apportée à la population sur les suites données à ce recensement.

Fait à Saran le 25 avril 2025



Le Commissaire enquêteur

Marc Lansiard